



Lettre de cadrage de l'offre de formation de l'UPVD

2027-2031

Préambule

La présente lettre de cadrage fait écho à la lettre de pré-cadrage stratégique partagée avec la communauté universitaire le 21 juillet 2025. Elle est adressée aux équipes pédagogiques de chaque composante en précisant les objectifs chiffrés, les évolutions obligatoires, les éléments volumétriques, ainsi que les procédures.

La présente lettre de cadrage qui, pour le Ministère et l'Université, a pour objet l'offre de formation des diplômes nationaux soumis à une accréditation doit avoir une ambition plus large car la mobilisation des ressources de l'UPVD intéresse tout autant les diplômes nationaux que les diplômes d'université, locaux et délocalisés, les enseignements sous forme de certifications (SFCA + SULCC + MOOC de Platinum) ou au titre d'autres finalités comme notamment les activités physiques et sportives (SUAPS)¹.

L'offre de formation, objet de la présente lettre de cadrage doit être entendue comme l'offre d'enseignements mobilisant les ressources de l'UPVD à quatre niveaux principaux et interdépendants : humain, pédagogique, logistique, et financier.

La préparation de l'offre de formation de l'UPVD en vue de la prochaine accréditation (2027-2031) est un moment-clé dans la vie de notre établissement, qui doit permettre à l'université de poursuivre une trajectoire cohérente en lien avec ses axes stratégiques, sa politique de recherche, d'internationalisation et de professionnalisation.

Dans un contexte national incertain quant aux moyens qui continueront à être alloués à l'université afin qu'elle puisse continuer à assurer ses missions fondamentales de service public, il importe que la communauté universitaire de l'UPVD s'engage de manière réaliste et en conformité avec les principes d'égalité et de solidarité de la liste « Pour des Environnements Positifs et Solidaires », élue à la présidence de l'Université.

Le défi majeur de l'élaboration de l'offre de formation pour l'avenir est de continuer à bâtir, un environnement qualitatif et positif pour l'ensemble des membres de l'université, personnels comme usagers.

Le chantier de la nouvelle offre de formation ne peut faire l'économie de constats difficiles : baisse démographique annoncée pour les prochaines années, position assez peu favorable de l'université en Occitanie, concurrence accrue d'acteurs de l'enseignement supérieur privé, ainsi qu'une réduction progressive des financements de l'État et des autres collectivités. Impossible d'ignorer que, ces

¹ Cf. lettre de pré-cadrage de l'offre de formation du 21 juillet 2025, page 1.



derniers mois, plusieurs universités françaises ont été placées sous la tutelle des Rectorats et sont aujourd'hui soumises à des politiques d'austérité imposées, que nous souhaitons prévenir.

Conformément aux annonces faites par l'équipe de la présidence en juillet dernier, les enjeux prioritaires demeurent le maintien des missions et valeurs académiques, le renforcement de l'attractivité des formations, l'amélioration des conditions matérielles de travail et d'études, la quête d'innovation et l'aspiration à un rythme universitaire permettant de trouver un temps de travail plus serein pour tous.

L'ensemble des points déclinés ci-dessous détaillent, de manière plus ou moins technique, la stratégie d'établissement permettant d'atteindre ces objectifs.

I. Contexte stratégique

1.1. Axes de l'établissement

L'élaboration de l'offre de formation doit se faire en cohérence avec les principes stratégiques de l'établissement qui sont les suivants :

- 1/ porter une université citoyenne, égalitaire et éco-responsable pour tous ;
- 2/ proposer une offre de formation qualitative et attractive, claire et lisible, pilotée de manière rationnelle et adossée à une recherche de qualité ;
- 3/ faire de l'université un espace ouvert et attractif sur son territoire en termes socio-économiques, en prenant notamment en compte l'émergence de besoins nouveaux dans les domaines de l'environnement et de la santé ;
- 4/ Promouvoir l'interdisciplinarité comme un outil nécessaire à mieux se préparer aux enjeux d'un monde en perpétuelle mutation ;
- 5/ s'ouvrir davantage encore vers l'international, en proposant des formations transformées, notamment dans le cadre de l'alliance européenne ACROSS.



1.2. Soutenabilité et réduction des volumes HETD

a. Les données de l'UPVD

La soutenabilité de l'offre de formation doit être une priorité. Elle s'entend à quatre niveaux principaux : humain, pédagogique, logistique, et financier – tous interdépendants.

L'offre de formation totalise 143 000 heures d'enseignement dispensées à l'UPVD en 2024-2025, alors que le potentiel réel des équipes pédagogiques n'est que de 86 000 heures².

L'offre de formation, à l'échelle de l'établissement, se répartit comme suit :

Composante	Potentiel théorique EC-E	Potentiel réel EC-E	%	Charge en HETD	%	Potentiel / charge	% vac. / compo.	Constat SISE Inscriptions premières	Constat définitif Inscriptions premières	%	Autres inscriptions
IAE	5 498	5 240	6,10%	12 808	8,96%	40,91%	41,38%	928	972	10,78%	11
IFCT	1 152	1 120	1,30%	1 768	1,24%	63,35%	24,26%	64	90	1,00%	48
IUT	22 515	22 142	25,77%	36 593	25,60%	60,51%	25,41%	1 211	1 224	13,57%	39
UFR LSH	18 564	16 769	19,52%	27 307	19,10%	61,41%	26,36%	1 739	1 840	20,40%	190
UFR SEE	22 662	20 739	24,14%	27 124	18,97%	76,46%	13,17%	1 615	1 841	20,41%	54
UFR SJE	12 567	11 853	13,80%	21 443	15,00%	55,28%	26,05%	2 007	2 057	22,81%	176
UFR STAPS	6 041	5 958	6,93%	10 492	7,34%	56,78%	24,33%	696	714	7,92%	19
CUEF-CLC	1 216	952	1,11%	2 587	1,81%	36,80%	38,73%	150	264	2,93%	742
SFCA	--	--	0,00%	706	0,49%	0,00%	47,60%	--	--	0,00%	0
SUAPS	1 152	1 152	1,34%	2 136	1,49%	53,93%	16,15%	0	0	0,00%	0
Totaux	91 366	85 924	100,00%	142 965	100,00%	60,10%	25,01%	8 410	9 019	100,00%	1 262

Au-delà de son coût financier, cette surcharge entraîne un épuisement des équipes pédagogiques et administratives, une saturation des locaux, ainsi qu'une perte de repères pour les étudiants.

Le choix de l'équipe de la présidence pour la prochaine offre de formation est celui d'améliorer qualitativement l'offre. Il ne s'agira pas de faire « plus », mais de « mieux » faire pour les étudiants et les personnels de l'UPVD, pour l'accomplissement équilibré de l'ensemble de nos missions.

Pour parvenir à cette optimisation, l'objectif à atteindre est celui d'une réduction de l'enveloppe globale de 15%, soit environ le coût de 21 500h HETD.

² Cellule de pilotage UPVD, document du 11 septembre 2025.



À l'échelle nationale, les vacations assurées par des tiers - *qui n'ont pas les statuts d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré détaché dans le supérieur, d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants contractuels* - représentaient 20 % des HETD en 2017 ; 19 % en 2020 et 18 % en 2023³. À l'échelle de l'UPVD, ce taux d'encadrement était de 25 % en 2024-2025, soit 7 points d'écart avec la moyenne nationale. Ainsi, le niveau d'encadrement par les professionnels de l'enseignement supérieur à l'UPVD est inférieur à la moyenne des universités françaises.

Ce taux est d'ailleurs très différent d'une composante UPVD à une autre. Alors qu'il n'est que de 13,17% en SEE, tous les autres taux d'encadrement par des tiers vacataires sont au-delà de la moyenne nationale : 24,26% à l'IFCT, 24,33% en STAPS, 26,36% en LSH, 25,4% à l'IUT, 26,05% en SJE et 41,28% à l'IAE.

Ces différences entre les composantes existent également au sein même des composantes, entre les départements de formation, entre les sections de spécialités CNU, et entre les sites de formation.

Le travail de réflexion pour une rationalisation de l'offre de formation doit, en conséquence, être accompli au sein de chaque composante de formation, en lien avec les laboratoires, au sein de chaque département, au sein de chaque section, en prenant en compte les différents sites.

Les efforts attendus seront différents d'une composante à l'autre. En l'état actuel, cette réduction des volumes apparaît comme le seul levier disponible pour orienter l'université vers des environnements positifs et solidaires : améliorer les conditions de travail et d'études, maintenir la campagne emploi, continuer à renforcer les valorisations indemnitaires, éviter les licenciements et bâtir un modèle soutenable.

b. Les moyens à mettre en œuvre pour réduire les volumes HETD

Certains moyens collectifs existent pour parvenir à atteindre nos objectifs d'une offre plus qualitative :

- La construction d'un nouveau catalogue de l'offre de formation, favorisant la réduction du nombre d'heures d'enseignement en limitant les options et les parcours au sein des mentions (pas plus de deux parcours par mention, sauf exception¹).
- La reconduction prioritaire des diplômes au bilan satisfaisant : taux de remplissage, réussite étudiante et insertion professionnelle. Certaines formations peuvent aussi ne plus être jugées opportunes.
- La construction raisonnée des diplômes en se tenant au plus près du minimum légal en termes d'heures étudiant.
- Le recentrement de l'offre de formation sur les domaines d'expertise des enseignants-chercheurs et enseignants.

³ Source OREMS, Data ESR in note annuelle de la DGRH de mai 2024.



- La maîtrise des effectifs étudiants par une meilleure sélection pour limiter les cohortes et par un rehaussement des seuils d'ouverture de mentions, de parcours, d'options, et de dédoublements de TDs.
- La concentration des efforts sur le potentiel interne des équipes pédagogiques et administratives⁴.
- La limitation du recours aux intervenants vacataires, lesquels ont assuré 35 000 heures HETD en 24-25⁵, particulièrement en premier cycle de licence.
- Une priorité donnée aux formations de diplôme national, notamment de premier cycle, plutôt qu'aux diplômes universitaires.
- Une attention particulière portée aux enseignements en formation initiale à fort effectif, plutôt que sur d'autres formations à faible taux de remplissage, notamment en master.
- Une rationalisation des enseignements par des mutualisations de fondamentaux, entre ou au sein des mentions, ou par des structurations de diplôme innovantes, comme le système de portail en L1.

Quantitativement, le nombre de HETD devra être réduit mais ce n'est pas pour autant que l'offre de formation doit demeurer figée. Ainsi, la création de nouveaux diplômes doit être envisagée, mais elle ne devra pas engendrer de coût supplémentaire. Des choix d'opportunité sont recommandés. Il faudra respecter les objectifs de réduction volumétrique. Il importera ainsi, au sein de chaque structure, de faire preuve de sobriété et, entre les structures, de solidarité.

⁴ Pour les composantes qui seront le plus défavorisées par le rapport potentiel/charge, l'établissement s'engagera à redéployer des emplois pour équilibrer les efforts et rectifier ainsi les déséquilibres

⁵ Contre 32 537 HETD en 23-24 ; source, SPE 2024-2025.



II. Outils et calendrier

2.1 Rappel du calendrier opérationnel

26 septembre 2025 : réunion de lancement et première concertation avec les responsables de formation et les directeurs et responsables de services certificateurs⁶.

21 et 24 octobre 2025 : vote de la lettre de cadrage en Cac et en CA

Octobre 25 à décembre 25 : Travail des composantes, des services et centres concernés pour une première restitution des listes des formations (DN, DU, autres) proposées pour en apprécier l'opportunité et la soutenabilité

7 novembre 25 : réunion de travail entre équipe présidence et responsables pédagogiques

20 novembre 25 : Premier retour du projet de catalogue⁷ avant le dialogue UPVD/HCERES.

Décembre 2025 : concertation avec les composantes suite au dialogue avec l'HCERES du 25 novembre

17 décembre 2025 : réunion de travail entre équipe présidence et responsables pédagogiques

Janvier - février 2026 : dialogue gouvernance-composantes

Mars 2026 : vote des propositions de formation par les conseils de composante et structures

27 mars 2026 : vote du dossier d'accréditation par les conseils (Cac + CA) (sous réserve)

1^{er} avril 2026 : dépôt du dossier d'accréditation (sous réserve)

Mai 2026 : finalisation des maquettes de la nouvelle offre

Juin 2026 : Vote de la liste des formations et des parcours par les conseils centraux

Automne 2026 : paramétrage de la nouvelle offre sur les plateformes Parcoursup et MonMaster

Janvier 2027 : paramétrage e-candidats

Printemps 2027 : saisie des emplois du temps de la nouvelle offre

Septembre 2027 : mise en œuvre de la nouvelle offre de formation

⁶ SUAPS, CUEF, CLC, Platinum, DN, DU.

⁷ Ce pré-catalogue doit simplement faire figurer la nature du diplôme (DN, DU ou Certifications), son niveau (L, LP, DEUST, Master), la mention, les parcours et le lieu.



2.2 Diplomation (ECTS) et Certification (RNCP/APC)

Comme indiqué dans la lettre de pré-cadrage, l'approche par compétences (APC) n'est plus une obligation pour les équipes pédagogiques. Les formations seront diplômantes par l'octroi de crédits ECTS. Néanmoins, cette approche diplômante n'exclut nullement le choix de l'APC pour les formations engagées dans ce dispositif. Enfin, les maquettes devront obligatoirement être adossées aux fiches spécifique du RNCP.

Cette section a pour objet d'expliciter les modalités permettant de combiner les deux approches dans le cadre de l'élaboration des maquettes.

En ce qui concerne la diplomation, les formations de licence et de BUT totalisent 6 semestres pour un total de 180 ECTS, à raison de 30 ECTS⁸ par semestre. Les formations de diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) comptent 4 semestres, pour un total de 120 ECTS. Les licences professionnelles (L3) totalisent 60 ECTS sur deux semestres.

La formation de master compte 4 semestres pour un total de 120 ECTS.

Un ECTS représente environ 25 heures de travail, dont 9h d'enseignement. Les ECTS participent de la diplomation, et sont rattachés aux UE des formations. L'obtention du diplôme confère l'intégralité des crédits qui y sont attachés.

Néanmoins, comme le mentionnent les arrêtés de 2018 et 2019, chaque diplôme de licence et licence professionnelle délivré par l'université est également rattaché à une fiche spécifique du RNCP, qui décrit les compétences garanties par ce diplôme [DGESIP, 2025, p.9].

Pour les équipes pédagogiques des licences et masters, il est donc obligatoire de faire la preuve que le diplôme est bien adossé à la fiche RNCP correspondante, en cours de validité. Pour cela, chaque équipe pédagogique de chaque diplôme doit maintenir à jour le référentiel de compétences rédigé à l'occasion de l'évaluation de l'Hcéres, au printemps 2025.

La dernière version des fiches RNCP sont téléchargeables sur le site www.francecompetences.fr

Le référentiel de compétences est le document croisant les UE de la maquette avec les blocs de compétences de la fiche RNCP.

Le tableau ci-dessous présente un exemple de correspondance entre les UE et ECUE du diplôme avec les blocs de compétences de la fiche RNCP et propose la ventilation des ECTS de chaque ECUE au sein des blocs.

Pour toute question concernant les fiches RNCP, vous pouvez prendre contact avec Mme Hélène Mary du SFCA, référente RNCP pour l'université : helene.mary@univ-perp.fr

⁸ European Credit Transfer System

	Codes Apogee	Type	ECTS	Coef	Lib Court	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc 7	Bloc 8
						Numerique	Analyse d'un questionnaire	Analyse de données	Identification d'un questionnaire	Expression	Methodes et outils	Champ professionnel	Action en responsabilité
Semestre 1	TLPV8N11	SEO	30	30	SEM1 - L1 - DARWIN								
	TLPV1U11	UEQ	15	15	S1UE1 - Compet discip								
	TLPV1BC1	MAMU	3	3	Biologie de la Cellule		2		1				
	TLPV1BP1	MAMU	3	3	Bio et Physio Vegetales		3						
	TLPV1IE1	MAMU	3	3	Intro à l'Evolution		1		2				
	TLPV1OT1	MAMU	3	3	Orig. Struct & Evo Terre								
	TLPV1DG1	MAMU	3	3	Decouverte Geosciences								
	TLPV1U21	UEQ	5	5	S1UE2 - Compet transv								
	TLPV1CH1	MAC	5	5	Chimie pour les SVT								
	TLPV1U31	UEQ	3	3	S1UE3 - Compet pre-prof								
	TLPV1OAJ	INTER	2	2	Choix 1/2								
	TLPV1PP1	MAMU	2	2	Outils professionn (PPP)	2							
	TLPV1VE3	MAMU	2	2	Outils professionn (Valo)								
	TLPV1DE1	MAMU	1	1	Devenir Etudiant en SVT@	1							
	TLPV1U41	UEQ	7	7	S1UE4 - Compet spe								
Semestre 2	TLPV1EN1	MAC	2	2	Enjeux SVT chgmts globaux							2	
	TLPV1IM1	MAC	3	3	Intro modelisation en SVT		1		1		1		
	TLPV1TB1	MAC	2	2	Tech de base bio pratique						1		1
	TLPV8N21	SEO	30	30	SEM2 - L1 - DARWIN								
	TLPV2U11	UEQ	20	20	S2UE1 - Compet discip								
	TLPV2RD1	MAC	3	3	Repro & Dvlpt animal		2		2				
	TLPV2CE1	MAMU	3	3	Cellule : divisions&diff				3				
	TLPV2SM1	MAMU	3	3	Structure molécules bio		2		1				
	TLPV2IE1	MAMU	3	3	Introduction à l'Ecologie			3					
	TLPV2BC1	MAMU	3	3	Bases de Cartographie								
	TLPV2PA1	MAMU	4	4	Paleontologie 1								
	TLPV2U21	UEQ	2	2	S2UE2 - Compet transv								
	TLPV2AN1	MAMU	2	2	Anglais					2			
	TLPV2U31	UEQ	8	8	S2UE3 - Compet spe								
	TLPV2RI1	MAMU	2	2	R et Informatique : intro	1	1						
	TLPV2CH1	INTER	0	0	Modules de pre-or								
	TLPV2OA1	INTO	6	6	Modules de pre-or 1								
	TLPV2GI1	MAMU	3	3	Geodynamique interne		2		1				
	TLPV2GE1	MAMU	3	3	Geodynamique externe		2		1				
	TLPV2OB1	INTO	6	6	Modules de pre-or 2								
	TLPV2GB1	MAC	3	3	Genetique		3						
	TLPV2BM1	MAMU	3	3	Biologie Moléculaire		2				1		
Modalités de certification du bloc													
	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc	enseignements du bloc

Ces croisements entre ECTS et blocs de compétence permettent notamment l'élaboration l'édition de certifications et de micro-certifications.

Si la maquette ou la fiche RNCP est amenée à évoluer dans l'année, le service Platinum pourra fournir un accompagnement pédagogique. Son équipe se tient aussi à la disposition des collègues souhaitant s'engager dans une approche APC plus avancée.

Contact : papn@univ-perp.fr

2.3 Hybridation et pédagogie à distance

Il est important de distinguer ces deux modalités d'enseignement, qui sont encouragées par l'UPVD avec l'aide du service Platinum et permettront, à moyen terme, une transformation et une optimisation progressives de l'offre de formation.

- **L'enseignement hybride** intègre, en proportion variable, du présentiel et du distanciel. Il est organisé en respectant cohérence et interdépendance entre les différentes modalités des séances (présentiel/distanciel). L'enseignement hybride est composé d'activités à distance



guidées nécessitant un suivi personnalisé de l'apprenant (vérification des connexions, relances, réponses aux questions dans les forums).

L'hybridation reste un dispositif pédagogique exigeant permettant, en première intention, de favoriser la réussite étudiante, sous certaines conditions, et proposé sur la base du volontariat.

Cette modalité d'enseignements hybrides intègre donc obligatoirement du présentiel et du distanciel.

Le cadrage à l'hybridation voté à l'UPVD en octobre 2022 sera actualisé au cours de l'année universitaire 25-26 pour introduire un comité de validation des projets d'hybridation des enseignements et réfléchir à leur rémunération la plus juste.

- **L'enseignement distanciel** propose l'intégralité – ou une partie pour certaines formations délocalisées – des cours à distance, que cela soit en synchrone (qui se déroule en temps réel, où les participants interagissent simultanément) ou asynchrone (qui se déroule sans contrainte de temps réel. Les participants interagissent à des moments différents, selon leur disponibilité). Cette modalité ne comporte donc que du distanciel et aura vocation à être développée et proposée dans le cadre de créations de contenus numériques pour alimenter le catalogue de l'alliance ACROSS proposé par l'UPVD.

Contact : papn@univ-perp.fr

2.4 Format horaire standard

Dans un souci de soutenabilité d'occupation des locaux, de ménagement du temps étudiant et d'harmonisation des pratiques pédagogiques au niveau de l'établissement, il sera nécessaire de constituer les volumes horaires et les emplois du temps à partir de créneaux unitaires d'1h30, à partir de 8 heures du matin.

Cet aménagement, qui concernera tous les campus de l'université, devra permettre, à terme, de garantir une pause méridienne d'au moins 45 minutes.

Aussi, la durée standard d'un cours sera d'une heure et demie ou un multiple (45'/1h30'/3h).

Les enseignements d'une durée de deux heures (ou multiple) ne seront plus possibles.

Il est ainsi demandé aux équipes d'élaborer leur offre volumétrique d'enseignements en tenant compte de ce facteur.



III. Principes généraux

3.1 Adossement à la recherche

Il n'est pas possible de penser les formations de l'université de Perpignan indépendamment de ses laboratoires de recherche. L'adossement des formations à la recherche demeure un principe auquel l'UPVD ne saurait déroger. Rappelons que l'alliance entre la formation académique et la recherche scientifique constitue la véritable spécificité de l'université, où les connaissances sont produites en plus d'être transmises.

La recherche plurielle de l'UPVD, dont les axes transversaux sont autant de leviers pour construire des formations innovantes et interdisciplinaires, doivent être un vecteur permettant de mieux penser l'architecture de l'offre de formation.

Il importe ainsi que, dès le premier cycle universitaire, les étudiants soient initiés à la méthodologie de la recherche, à ses pratiques, aux réalités de ses enjeux sociétaux, grâce à l'expertise des enseignants-chercheurs, qui sont aussi au cœur des pratiques pédagogiques.

Afin de transmettre cette articulation fondamentale entre formation pédagogique et recherche à l'UPVD, les équipes sont invitées à inclure dans leurs UE de L3 une matière d'initiation à la recherche, avec un volume horaire de 18hEqTD, ou bien élaborer des enseignements dans lesquels l'appui à la recherche se déploie de manière efficace et bien réelle.

Dans le cas des diplômes de master, l'adossement à la recherche est plus naturel mais il importe d'encourager, dans la construction des maquettes, des rencontres entre activités de recherche et de formation, en développant notamment les approches projet et la participation à des séminaires.

Afin de garantir un affichage et portage conformes de nos diplômes de second cycle avec les critères nationaux et les préconisations de l'HCERES, les mentions de Master devront être dirigées par des enseignants-chercheurs titulaires du grade de Professeur des Universités ou, à défaut, de Maître de conférences habilité à diriger des recherches (HDR). Les responsabilités de parcours ou d'année peuvent quant à elles incomber à des Maîtres de conférences.

3.2 Internationalisation et dynamique transfrontalière

L'inscription des formations dans un contexte euro-régional et international doit aussi être pensée comme un élément majeur dans l'élaboration de notre nouvelle offre de formation.

Déjà largement engagée dans des projets de recherche stratégiques de type Poctefa et Interreg, l'UPVD doit désormais déployer des stratégies d'ouverture de ses formations, en encourageant les mobilités sortantes et entrantes grâce aux programmes existants (Erasmus+, EMIC, ACROSS, accords bilatéraux et partenariats avec de nombreuses universités). A l'heure actuelle, trop peu d'étudiants de l'UPVD font le choix d'une mobilité internationale.



Il importe aussi de réserver aux étudiants des universités partenaires à l'UPVD des accueils favorables au sein des départements de formation et de mettre en place des dispositifs d'accueil et d'accompagnement pédagogique à leur intention.

Pour l'ensemble de ces tâches, les composantes sont invitées à chercher l'appui du Service des Relations Internationales et Frontalières (SRIT) de l'université, afin de voir quels sont les leviers d'action les plus efficaces.

Contact : mobility@univ-perp.fr

La situation transfrontalière de l'UPVD est un atout majeur, qui peut être pensée en trois cercles d'influence :

1/ Les rapports étroits que nous entretenons déjà avec l'université de Gérone en Catalogne Sud. Ces liens institutionnels méritent d'être approfondis et tissés en vue de développer les mobilités étudiantes mais aussi de construire des diplômes conjoints, avec *in fine* la possibilité de monter des consortiums de type « Erasmus Mundus ».

2/ L'inscription de notre établissement dans le réseau des universités catalanophones Xarxà Vivès, qui rassemble pas moins de 22 établissements, et propose des aides conséquentes à la mobilité et aux échanges pédagogiques.

3/ Enfin, l'appartenance à notre université à l'alliance européenne ACROSS, consortium de 10 universités européennes qui ont toutes en commun d'occuper une situation transfrontalière et visent à fédérer un réseau nouveau au sein de l'espace européen.

L'intégration de la nouvelle offre de formation de l'UPVD dans le catalogue ACROSS est une occasion unique pour notre établissement d'internationaliser les parcours et les carrières, tout en créant une dynamique nouvelle et transformationnelle.

Les équipes pédagogiques sont très fortement incitées à s'engager dans la structuration de leur offre à l'aune de l'alliance ACROSS, en développant notamment des formations en anglais, en identifiant des micro-certifications compatibles avec les 4 grands axes du programme de l'alliance⁹ et en développant des diplômes conjoints avec les universités partenaires du consortium.

Pour plus d'informations à ce sujet, contacter M. Buskin, en charge des projets transformation de l'offre de formation pour ACROSS à l'UPVD (simon.buskin@univ-perp.fr).

⁹ Education en contexte transfrontalier/ Cultures, langues, identité, patrimoine/ Développement économique et politique public et local/ Gestion des ressources naturelles face aux changements globaux.



3.3 Transformation des parcours et interdisciplinarité

La transformation de l'offre de formation de l'université, pour une meilleure attractivité de l'UPVD, fait partie intégrante de la stratégie de notre établissement. Il est ainsi crucial que l'université, forte de son travail récent d'autoévaluation, sache se repenser dans une démarche réflexive lui permettant de faire face, par des ajustements de son offre, aux enjeux sociétaux de demain dans un monde marqué par une fluidité accrue et des incertitudes nombreuses.

L'intégration récente de notre université à l'alliance européenne ACROSS comme expliqué ci-dessus doit pouvoir permettre de penser à la création de nouveaux parcours diplômants. Les axes prioritaires de l'alliance ACROSS sont ainsi, à de maints égards, compatibles avec les axes stratégiques de notre établissement (cf. *supra*).

En lien avec l'identité plurielle de nos équipes pédagogiques et de recherche, des réflexions pourront être menées concernant la **création de diplômes interdisciplinaires**, par une articulation accompagnée et des mutualisations réfléchies des enseignements, ou bien encore, au niveau de la licence, par des systèmes de flexibilisation des parcours qui permettront aux étudiants d'enrichir leur formation initiale.

L'interdisciplinarité peut se traduire par une approche croisant plusieurs disciplines dans un même cours, ou des cours différents réunissant des enseignements construits par différentes enseignantes (dont la SAé, par exemple).

L'émergence de diplômes nouveaux permettant la consolidation de l'axe « soins et santé » de l'établissement sera très favorablement accueillie.

Dans cette perspective, les collègues sont invités à se rapprocher du service Platinium, en charge de la transformation des diplômes : platinum@univ-perp.fr

3.4 Flexibilisation des parcours

La flexibilisation des parcours doit s'entendre à deux niveaux : celui des contenus d'une part, et des rythmes d'autre part.

Pour ce qui relève des contenus, la flexibilisation peut se traduire par la mise en œuvre pratique de l'interdisciplinarité telle que présentée plus haut. En ce qui concerne les rythmes, il s'agit alors de moduler les parcours universitaires des étudiants au-delà du seul cadre L-M (3+2).

L'université s'engage ainsi à accompagner dans des parcours spécifiques et personnalisés les étudiants qui le souhaitent, en concertation avec leur directeur des études. Dans ce cas, des parcours de formation individualisés, de type « double licence », « mineure/majeure » ou *fast track* seront élaborés avec les services de scolarité et l'appui du service Platinium d'aide à la pédagogie. L'UE



d'ouverture proposée ci-dessous¹⁰ doit constituer un minimum dans la personnalisation du parcours étudiant, mais toute initiative allant au-delà sera encouragée.

En parallèle, l'université poursuit, par des dispositifs d'accompagnement à la réussite, son engagement auprès des étudiants en difficulté académique ou à besoins particuliers.

Les porteurs de licence seront notamment invités à réfléchir aux aménagements nécessaires à l'élaboration de parcours de licence progressifs en quatre ans.

3.5 FTLV et alternance

La Formation tout au long de la vie (FTLV) constitue un enjeu de société et un axe stratégique majeur pour l'UPVD en ouvrant aux différents publics de nos territoires l'accès à des formations académiques de qualité et innovantes, en cohérence avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Dans cette perspective, nous invitons les collègues à s'appuyer sur les blocs de compétences définis dans le référentiel RNCP comme cadre structurant pour réfléchir à la construction de notre offre de formation.

Cette approche constitue également une occasion pour l'UPVD de diversifier et de consolider les dispositifs de formation proposés tels que l'alternance, les micro-certifications, la VAE ou encore la VAP. De plus, cela favorise une meilleure lisibilité et ouvre des opportunités d'échanges et de mobilité, tant au niveau national qu'europpéen, ainsi que dans le cadre transfrontalier d'ACROSS pour les étudiants.

Un accompagnement pourra vous être proposé par le SFCA pour l'intégration de ces éléments à votre offre de formation.

En Licence, il est possible de penser la L3 sur un rythme d'alternance.

Pour les Master, il est conseillé de prévoir des calendriers compatibles avec les stagiaires en alternance.

Contact : sfc@univ-perp.fr

¹⁰ (cf. *infra*, section 4.9)



IV. Cadrage du contenu des maquettes

4.1 Rappel des textes réglementaires

- € [Loi du 8 mars 2018](#) relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (dite « loi ORE »)
- € [Loi du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- € [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master
- € [Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance de diplômes de nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- € [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence (dit « arrêté licence »)
- € [Arrêté du 6 décembre 2019](#) portant sur la réforme de la licence professionnelle (et BUT)

4.2 Axes de la loi ORE

La loi ORE, renforcée par l'arrêté licence, vise à l'amélioration de la réussite étudiante en licence par une plus grande prise en compte de la diversité des profils étudiants et leur spécificité, et à un meilleur aménagement des parcours de formation pour s'y adapter. Cet objectif repose sur trois axes :

- La personnalisation des parcours de formation (adaptabilité, flexibilité)
- Le déploiement de dispositifs d'accompagnement pédagogique pour la réussite
- La spécialisation progressive du parcours de l'étudiant

Ces trois axes doivent donc être au cœur de nos réflexions dans la préparation de notre future offre de formation.

4.3 Volumes horaires étudiants

Pour les diplômes de licence : 1500h (min.) à 1600h (max.), stage et projets tutorés compris¹¹.

Afin d'instaurer un régime d'apprentissage progressif, le volume horaire étudiant en L1 devra être compris entre 450 et 500h.

En L1, la proportion des enseignements en CM figurant sur la maquette devra être au moins de 50% et la proportion actuelle des TDs et TP au sein de chaque formation existante sera considérée comme un maximum à ne pas dépasser.

Pour les licences professionnelles (L3 Pro), le volume est de 450h, hors stages et projets tutorés.

¹¹ Pour la volumétrie étudiante des stages, cf. *infra*, section 4.8



Pour les diplômes de Master, quels que soient les domaines, les volumes horaires doivent être compris entre 500 et 600h étudiant, hors stage. La proportion des enseignements dispensés en CM ne doit pas dépasser la moitié du total des heures maquettées.

Les activités pédagogiques du SFCA, du SUAPS et du SULCC devront également contribuer aux efforts solidaires pour réduire le coût de l'offre globale de l'UPVD.

4.4 Structuration des maquettes en UE

Les maquettes des prochains diplômes seront organisées en Unités d'Enseignement (UE).

Leur nombre en licence pourra varier entre 4 et 8 par semestre, dont une UE composée de matières transversales et pré-professionnelles, et une UE d'ouverture (voir *infra* section 14).

Il n'est pas obligatoire que le nombre d'UE soit le même pour chaque semestre, même si une certaine cohérence est souhaitable dans l'intégralité de la maquette.

Pour l'ensemble des diplômes, aucune UE ne devra comporter moins de 3 ECTS.

4.5 Matières et Compétences transversales

Pour les diplômes de licence, les enseignements transversaux doivent faire l'objet d'une UE spécifique qui inclut les matières suivantes :

- **Compétences numériques** – 1 ECTS par année de formation.
L'objectif est la certification PIX obligatoire de tous les étudiants de L3 de l'UPVD. Le volume horaire sera de 15h/an en mode hybride. Ces heures pourront être proposées comme une ECUE¹² spécifique ou intégrées à des enseignements disciplinaires¹³.

Contact : pix@univ-perp.fr ou yves.chevaldonne@univ-perp.fr

- **Compétences pré-professionnalisantes** assurées par le SIPE en lien avec les responsables de composante. Les modalités hybridées et les volumes horaires mis en place à la fin de l'année 24-25 seront dans un premier temps reconduits.

Contact : sipe@univ-perp.fr

¹² ECUE = élément constitutif d'une unité d'enseignement. Le terme est synonyme de « matière ».

¹³ Dans ce cas, l'enseignement ne sera pas inclus à l'UE transversale.



- **Langues vivantes ou anciennes** – 15h à 18hTD par semestre du S2 au S6 (S1 en option). Il revient aux composantes de décider du volume semestriel et, éventuellement, du choix de langues disponibles. Un catalogue de choix aussi vaste que possible est encouragé. Il est rappelé que le catalan fait partie des choix possibles.
- **Langue française** (facultatif) – 12h/semestre du S1 au S4 maximum. Modalités d'enseignement au choix des composantes (présentiel, distanciel asynchrone).

4.6 Enseignements des TEDS

A partir de la prochaine offre de formation, les universités françaises intègrent la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans les formations de premier cycle. Le détail des thèmes à aborder, s'agissant des étudiants de cycle 1, est recensé dans une [note de cadrage ministérielle](#) publiée en juin 2023.

L'ambition est de cibler un programme permettant de valider 3 ECTS au moins avec 30 heures intégrées sur les 3 années de Licence.

L'expérimentation menée sur le sujet en 2024-2025 par l'UPVD reposait sur le déploiement de 10h d'enseignements par année de Licence avec une progressivité depuis la sensibilisation en L1, approfondissement en L2, et mise en pratique en L3.

En licence, pour la prochaine offre de formation, ce principe sera retenu.

En L1, 1 ECTS de socle commun sera intégré aux maquettes avec un volume correspondant de 10h. Ces 10h seront déclinées en 6h de cours en distanciel via Moodle et 4h de participation à des activités TEDS qui pourront être proposées tout au long de l'année, mais aussi dans le cadre d'une journée dédiée.

Pour les L2, les enjeux relatifs à la TEDS, seront pris en compte en UE disciplinaire pour 1 ou 2 ECTS. Dans l'hypothèse où la formation ne propose aucune matière disciplinaire identifiée « TEDS », il conviendra que l'étudiant puisse choisir une UE d'ouverture (cf .4.9) qui en contient une.

Pour les L3, à nouveau pour 1 ou 2 ECTS, la mise en pratique à raison de 10h au moins sera déployée soit dans les enseignements dits « de projets » s'ils existent, soit par des productions rendues (posters, exposés) lors des journées dédiées TEDS ; et/ou lors des stages de fin d'année avec une analyse de la situation professionnelle et l'identification de préconisations pour la prise en compte des enjeux TEDS.

Dans la construction des maquettes, une colonne de compétences « TEDS » sera intégrée et permettra d'établir des correspondances.

Contact : Mme Binda, cheffe de projet TEDS pour l'UPVD - platinium@univ-perp.fr



4.7 Enseignements par projet

Même si l'établissement laisse dorénavant aux équipes pédagogiques la liberté de poursuivre, ou non, le travail engagé dans la mise en place d'une approche par compétences dans leurs formations, elle n'est pour autant pas totalement abandonnée. En effet, la création d'enseignements par projet, de type « Situations d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAé) dans la maquette est vivement encouragée.

Ce dispositif d'activités pédagogiques, généralement menées en groupes, permet l'acquisition et l'intégration de savoirs et compétences en contexte authentique. Il est ainsi l'occasion de proposer une évaluation sommative des enseignements d'une UE, d'un semestre ou de la formation dans son ensemble et l'acquisition de nouvelles compétences liées au travail en groupe et en mode projet.

La création de cet enseignement, déjà déployé au niveau des BUT, est proposée aux responsables de licences générales, qui pourront alors en prévoir au moins une entre le s4 et le s6, et se verra attribuée un maximum de 6 ECTS.

Une approche interdisciplinaire de ces projets sera encouragée ; la prise en compte des enjeux relatifs aux TEDS pourra aussi être incluse dans cette mise en situation.

Vous pourrez obtenir des informations et de l'accompagnement sur ce sujet auprès du service Platinium.

Contact : papn@univ-perp.fr

4.8 Stages

En licence générale, deux à trois semaines de stage obligatoire seront à effectuer en L2 ou en L3.

La valorisation maximale d'un stage de licence est de 4 ECTS.

Dans les maquettes de toutes les composantes, le suivi de stage sera accompagné d'un volume horaire d'encadrement, à raison de 10h EqTD par groupe de 1 à 10 étudiants. Le volume horaire étudiant pris en compte pour le stage sera de 15h/semaine¹⁴.

En licence professionnelle et dans les diplômes de BUT, ces stages obligatoires seront plus longs et devront se conformer à la législation en vigueur.

En master, des stages d'une durée minimum d'un mois seront à inclure pour les domaines ALL, SHS et DEG et de deux mois minimum pour domaines STS et STAPS. Le suivi de stage sera de 10h Eq TD par groupe de 1 à 5 étudiants.

¹⁴ Soit 50% du temps effectif de l'étudiant en stage.



A noter qu'en master, la rédaction d'un mémoire de recherche pourra dispenser de la réalisation du stage. Le suivi du mémoire sera valorisé selon des modalités identiques à celui des stages.

4.9 UE d'ouverture

La création d'UE dites d' « ouverture » permettra de compléter l'approche disciplinaire par une ouverture à l'interdisciplinarité.

Ces UE peuvent permettre aux étudiants la construction de leur projet d'études, et de possibles réorientations en cours de licence, l'objectif étant de mieux tenir compte de la diversité des profils et des besoins de formation spécifiques des étudiants, à différentes étapes de leur parcours.

Dans le but de participer à la flexibilité des parcours et de favoriser une ouverture raisonnée à l'interdisciplinarité, il s'agira de prévoir obligatoirement une UE d'ouverture de 3 ECTS à choix, chaque semestre à partir du S3.

Au sein de cette UE, la formation doit prévoir au moins deux choix :

1. Soit une ECUE portée par une autre mention que l'étudiant peut choisir librement dans le catalogue prévu à cet effet par l'ensemble des autres formations.
2. Soit une ECUE proposée par la formation : le développement d'ECUE interdisciplinaires est encouragé dans ce cadre, mais cela peut aussi à défaut être un approfondissement disciplinaire original, qui ne soit pas un « fondamental » de la formation.

Il faudra donc que chaque mention de licence propose au moins 2 UE d'ouverture de 3 ECTS qui pourront être proposées dans le catalogue des UE d'ouverture.

Ces matières d'ouverture correspondront préférentiellement à des matières entières de la formation d'origine. Des montages pourront néanmoins être faits à partir de deux ECUE de la formation source.

Elles ne contiendront pas de TP, et les CM seront à privilégier. En cas de TD, l'assiduité devra être aménagée afin de limiter les contraintes pour les étudiants qui les choisiraient.

Des prérequis indispensables et une capacité maximale pourront être définis par les formations qui les proposent.

L'hybridation voire le passage en distanciel asynchrone de ces UE d'ouverture sera encouragée et prioritaire en termes d'accompagnement.



4.10 Implémentation des micro-certifications

Les équipes pédagogiques sont invitées à développer des micro-certifications en identifiant, au sein des différentes formations proposées dans la nouvelle offre, des UE pouvant faire l'objet d'un apprentissage détaché du diplôme.

Une micro-certification s'entend, au sens large, comme : « une preuve reconnue des acquis d'apprentissage qu'un apprenant a obtenus à la suite d'une courte expérience d'apprentissage. »

Ces micro-certifications (à tous les niveaux, en français ou dans une autre langue, en présentiel ou via le campus numérique ACROSS) peuvent valider entre 1 ECTS (minimum) et 9 ECTS (maximum)

Il convient de respecter le standard européen des micro-certifications :

<https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/micro-credentials>

Pour plus d'information concernant les microcertifications, vous pouvez vous rapprocher soit du Service de Formation Continue et d'alternance (sfc@univ-perp.fr), soit de M. Simon Buskin (simon.buskin@univ-perp.fr)

4.11 Engagement étudiant

La valorisation de l'engagement se fera par obtention d'un ECTS surnuméraire (au-delà des ECTS prévus dans la maquette, non diplômante) au sein des semestres pairs de chaque année de licence et de master.

L'étudiant engagé pourra demander une dispense d'assiduité justifiée auprès de son responsable pédagogique.

La nature précise de l'engagement devra être discutée avec le responsable de formation et le référent de la composante avant d'être acceptée.

4.12 Accès santé

L'UPVD s'est engagée dès 2019 aux côtés de l'Université de Montpellier (U.M.) pour offrir des voies d'accès sélectives aux filières médicales de l'U.M. sur le territoire, afin d'optimiser la réussite des étudiants de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Les Licences Accès Santé (LAS) de l'UPVD sont



aujourd'hui bien implantées, de plus en plus attractives, bénéficient d'excellents résultats, et participent donc à l'augmentation du nombre de futurs professionnels de santé issus de nos territoires.

Il est donc fortement souhaité que les mentions qui portent aujourd'hui un accès santé le prévoient à nouveau dans la future offre de formation. Cette volonté de l'UPVD d'appuyer ses formations en accès santé est parfaitement en phase avec une récente circulaire imposant aux acteurs de l'enseignement supérieur de travailler ensemble pour proposer des filières accès santé dans chaque département géographique.

Cependant, devant l'hétérogénéité et la mécompréhension du système PASS-LAS au niveau national, il est fort probable qu'une réforme (un projet de loi est actuellement porté au sénat) vienne modifier en profondeur la structure même des LAS et nos réflexions sur l'accès santé pendant la préparation de l'ODF 2027-2031. Face à l'incertitude quant à l'évolution du cadrage législatif, nous ne pouvons que travailler sur la base du format LAS actuel, tout en étant prévenus d'éventuels futurs changements dans l'année à venir.

4.13 Maquettes

La modélisation des diplômes nationaux se fera à partir de matrices transmises par le service Pilotage de l'offre de formation à la DFVU.

Un modèle vierge de matrice sera transmis à l'ensemble des équipes le 10 octobre.

Contact DFVU : deve-offredeformation@univ-perp.fr

Une adresse générique odf-27-31@univ-perp.fr a également été créée afin de pouvoir répondre aux questions des collègues et des équipes durant le chantier de construction de la nouvelle offre.

Le 10 octobre 2025
Yves AUGUET
Le Président de l'Université

